

COMITE NATIONAL DE L'EAU

SEANCE DU 4 juin 2026

AVIS sur le projet d'arrêté fixant la liste des usages des produits phytopharmaceutiques, pour lesquels aucune solution technique alternative ne permet d'obtenir la qualité requise dans le cadre des compétitions officielles pour les équipements sportifs ou parties d'équipements sportifs

DELIBERATION N° 2026-07

Le Comité National de l'Eau,

Ayant pris connaissance du projet d'arrêté fixant la liste des usages des produits phytopharmaceutiques, pour lesquels aucune solution technique alternative ne permet d'obtenir la qualité requise dans le cadre des compétitions officielles pour les équipements sportifs ou parties d'équipements sportifs

Donne un avis favorable à la majorité des voix exprimées au projet d'arrêté.

*Certifié conforme par l'adjoint au directeur de l'eau et de la
biodiversité,
Chargé du secrétariat du Comité national de l'eau*

Damien LAMOTTE